

## Parlement de la République et Canton du Jura

Résolution interpartis adressée au Conseil fédéral

No 147

**Contre le démantèlement du réseau ferroviaire**

Le réseau suisse des chemins de fer est reconnu comme l'un des meilleurs du monde, même si des améliorations doivent lui être apportées par endroits.

L'infrastructure et les prestations de transports sont extrêmement bien déployées à l'échelon national et des cantons, les grandes lignes étant accessibles et alimentées par tout un réseau de trafic local et régional.

Il s'agit aussi d'un mode de transport efficace, sûr et propre.

Ceci explique le succès sans cesse croissant du transport ferroviaire dans notre pays et la qualité du réseau ferroviaire régional participe de manière prépondérante à l'attractivité du pays ainsi qu'au développement de son économie.

C'est dans ces conditions que la Commission des transports du Conseil des Etats précisait récemment les contours d'un programme d'amélioration des infrastructures pour un montant porté à 6.4 milliards de francs.

Contre toute attente, le Conseil fédéral mettait en consultation quelques jours plus tard un projet d'ordonnance susceptible de mettre en danger un grand nombre de lignes régionales en évoquant le recours au bus.

Ce faisant, la Confédération remet en cause de manière incompréhensible l'un des piliers du système ferroviaire suisse.

Affaiblir le réseau régional met en danger tout le système. Dans les conditions actuelles, la proposition du Conseil fédéral est non seulement incompréhensible du point de vue des transports publics, mais contraire à une politique énergétique intelligente et donne aussi l'impression que la Confédération est prête à jouer les régions les unes contre les autres.

Ces propositions aux allures de provocation, par ailleurs publiées dans la presse avant de parvenir aux cantons, sont contreproductives et alimentent la confusion la plus totale sur les intentions de la Confédération au moment où les Chambres débattent d'un programme d'amélioration de l'infrastructure sans précédent.

**Le Parlement jurassien demande dès lors instamment au Conseil fédéral de retirer sa proposition et invite tous les acteurs concernés à faire connaître leur opposition à ce projet, qu'il s'agisse des entreprises de transports, associations d'usagers et de consommateurs, milieux économiques.**

Delémont, le 24 octobre 2012

L'auteur

Jean-Pierre Gindrat



